

Bibliothèque numérique

medic @

Lievain / Lemercier / Moreau.

Instruction sur les soins à donner aux chevaux, pour les conserver en santé sur les routes, dans les camps, aux relais... Nouvelle édition, augmentée

A Paris : De l'imprimerie et dans la librairie de Madame Huzard, 1817.

Cote : Ecole nationale vétérinaire d'Alfort

151076

1999

INSTRUCTION

SUR

LES SOINS À DONNER AUX CHEVAUX,

Pour les conserver en santé sur les routes,
dans les camps, aux relais, etc., etc.,
et remédier aux accidens qui pourroient
leur survenir.

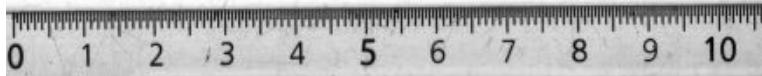
Nouvelle Édition, augmentée.

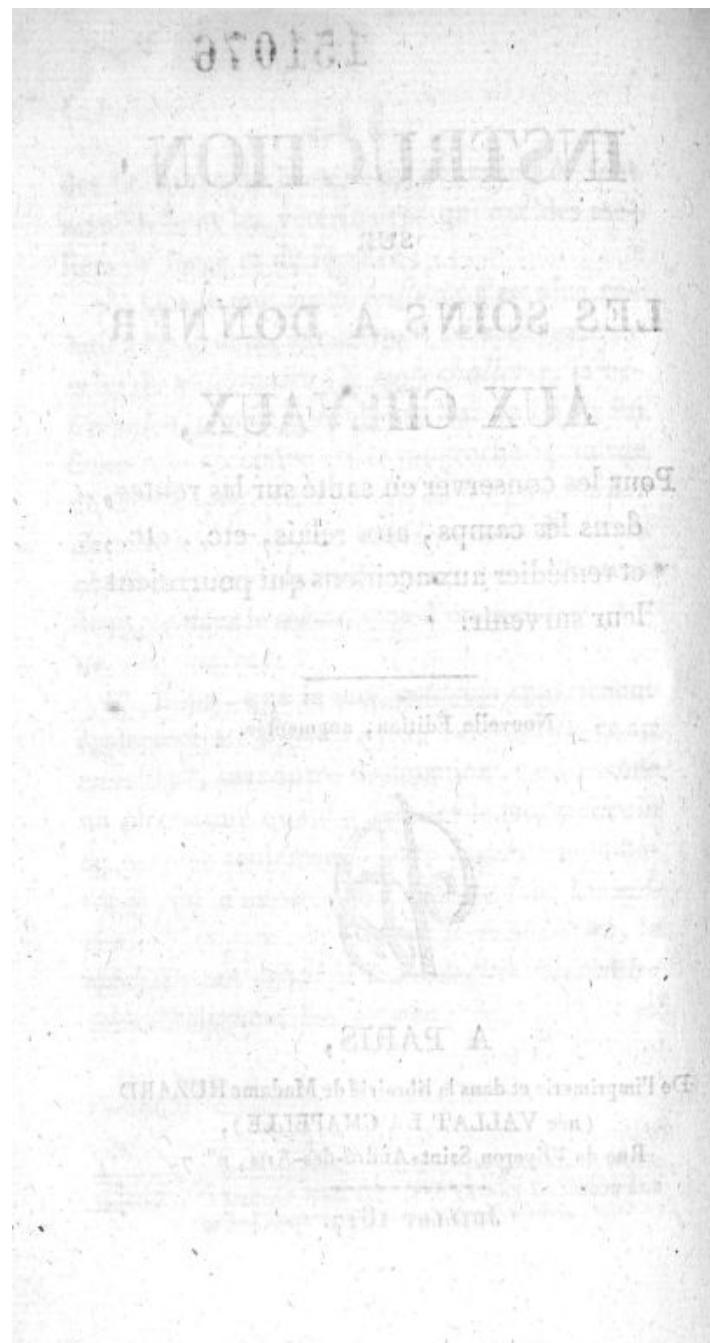


A PARIS,

De l'imprimerie et dans la librairie de Madame HUZARD
(née VALLAT LA CHAPELLE),
Rue de l'Éperon Saint-André-des-Arts, n°. 7.

JUILLET 1817.





INSTRUCTIONS

SUR

Les soins à donner aux Chevaux, pour les conserver en santé sur les routes, dans les camps, aux relais, etc., empêcher qu'ils ne tombent malades, et remédier aux accidens qui pourroient leur survenir.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

MA L GRÉ les progrès que l'art vétérinaire a faits depuis plus d'un demi-siècle, il n'est malheureusement toujours que trop vrai, que l'ignorance et le charlatanisme du plus grand nombre des maréchaux et des guérisseurs répandus dans les campagnes et sur les routes, est un fléau plus à redouter que les maladies même pour lesquelles on a recours à eux.

Cette vérité, dont la preuve sans repli-

1

que existe dans les nombreux mémoires de pansemens que reçoivent journallement les Administrations, est d'autant plus frappante en ce moment, que les chevaux sont plus rares, plus chers, et par conséquent plus précieux.

Il est d'ailleurs des précautions, des soins de détails que nécessitent en route les jeunes chevaux, les différens travaux, les saisons, comme les grandes chaleurs, les grands froids, etc.; ces soins, ces précautions, négligés ou inconnus aux officiers et aux conducteurs, sont la source de maladies dont les suites sont non-seulement presque toujours funestes, mais incontestablement toujours dispendieuses.

Il est aussi des accidens subits, qui paroissent le plus souvent légers, auxquels on fait peu d'attention d'abord, et qui finissent ordinairement par mettre, pour long-temps, les chevaux qui les éprouvent hors de service, lorsqu'on n'y remédie pas sur-le-champ.

Il est encore des remèdes généralement

connus , dont la recette et l'indication sont dans tous les recueils et dans toutes les bouches , et dont néanmoins l'emploi , sans principes et sans réflexions , est d'autant plus funeste qu'il est plus répandu , et qu'il paroît avoir pour lui la sanction du temps .

Enfin , et il ne faut pas cesser de le répéter , il est bien plus facile et bien moins coûteux de prévenir les maladies que de les guérir .

Pénétrés de toutes ces vérités , et animés du désir de conserver au Gouvernement des animaux aussi utiles , la Commission d'agriculture et des arts , et celle des transports militaires , postes , messageries , et remontes , ont fait rédiger des Instructions propres à remplir ce but .

Puisse ce foible travail produire tout le bien qu'en attend l'Administration , être utile à tous les voituriers et autres qui se trouvent dans les mêmes circonstances ; puisse-t-il parvenir à déraciner et à détruire quelques abus , quelques préjugés nuisi-

1 *

bles à la santé d'animaux domestiques aussi utiles , et aux progrès de la médecine vétérinaire , dont ils sont le principal objet , l'auteur aura rempli sa mission.

PREMIÈRE PARTIE.

Précautions générales.

I.

Les chefs de convois , conducteurs ou voituriers auront dans leurs convois ou dans leurs voitures , autant qu'il sera possible : 1^o. un petit seau contenant cinq ou six litres (cinq ou six pintes) ; 2^o. une boîte à compartimens , dans laquelle sera une seringue propre à donner des lavemens ; 3^o. un demi - kilogramme (une livre) de nitrate de potasse (sel de nitre ou salpêtre) , en poudre , divisé en paquets de trois décagrammes (une once) ; 4^o. une bouteille de grès , enveloppée d'osier , dans laquelle on mettra du vinaigre ;

5^e. une éponge. Ils devront aussi être munis d'une ferrière et d'un cure-pied.

2.

Ils veilleront à ce que toutes les parties des harnois soient toujours en bon état, et ne blessent point les chevaux ; le frottement des selles, colliers et sellettes fait venir des cors ou des engorgemens considérables à l'encolure et sur le garrot ou sur le dos, qui empêchent les chevaux de travailler pendant plus ou moins longtemps.

3.

Pour empêcher ces effets, ils battront et graisseront les harnois, toutes les fois qu'ils auront été mouillés et qu'ils seront séchés ou durcis ; ils les feront débourrer ou raccommoder, dès qu'ils s'apercevront qu'ils gênent ou blessent les animaux.

4.

Ils ne souffriront pas que les charreliers montent sur leurs chevaux et s'y en-

dorment. Ils se retiennent alors aux aîles du collier et se bercent continuellement ; ce mouvement occasionne le pincement de la peau entre le collier et la sellette, et donne lieu aux accidens dont nous venons de parler.

5.

Ils surveilleront les charretiers pour qu'ils ne donnent pas du fouet dans les yeux de leurs chevaux, ce qui les crève trop souvent ; et qu'ils ne les frappent pas à coups de manche de fouet sur la tête, ce qui occasionne la taupe.

6.

Lorsqu'ils seront arrivés dans les endroits de repos ou de séjour, ils feront lever les pieds, ôteront avec le cure-pied la terre qui les remplit quelquefois, et tous les autres corps, comme pierres, cailloux, clous, etc., qui peuvent fouler la corne, faire boîter, ou estropier les chevaux. Si les pieds sont secs, ils les rempliront de crottin humide ou de terre-glaise.

Ils feront rattacher ou mettre les fers et les clous qui pourroient remuer ou manquer , de manière à ne pas laisser déferrer leurs chevaux en route , et marcher nus-pieds sur le pavé.

La bonne nourriture est un objet/essentiel en route , et les conducteurs n'étant pas toujours maîtres de choisir à cet égard , répareront , par quelques précautions , ce qu'elle pourra avoir de défécueux. Ils feront bien secouer le foin, lorsqu'il sera poudreux , et s'il sent le moisi, ils l'arroseront d'eau dans laquelle ils auront fait fondre un peu de muriate de soude (sel de cuisine); ils vanneront bien l'avoine , et ôteront les pierres et les graviuers qu'elle contient quelquefois , et qui dégoûtent les chevaux lorsqu'ils les croquent sous les dents , qu'elles peuvent d'ailleurs ébranler; si elle a une mau-

(8)

vaise odeur , ils l'arroseront également d'eau salée.

9.

Ils donneront , autant qu'il sera possible , à chacun de leurs chevaux leur portion de nourriture séparément , pour que le plus gourmand et le plus prompt ne mange pas la portion de ceux qui sont à ses côtés.

10.

Ils ne souffriront pas que l'avoine leur soit donnée par terre , comme il n'arrive que trop fréquemment dans les camps , par la précipitation ou la négligence des préposés ; non-seulement les chevaux en perdent beaucoup , mais ils avalent souvent encore autant de terre que d'avoine , et ils éprouvent bientôt les mauvais effets d'une pareille nourriture ; elle leur sera donnée dans des sacs à bouche , ou dans de petites auges portatives , destinées à cet effet .

11.

Dans les écuries , ils veilleront à ce que les charretiers ou garçons d'écuries attachent les chevaux à l'auge , de manière à ce qu'ils puissent facilement atteindre au râtelier , et à ce que la muserolle du licol ne soit pas trop serrée , et ne les empêche pas de manger librement.

12.

Ils auront soin que leurs chevaux soient pansés tous les jours exactement , dans toutes les saisons , et hors des écuries , autant que cela sera possible.

13.

Les conducteurs se garderont bien de faire prendre ou de laisser donner à leurs chevaux des breuvages de vin chaud avec de la muscade , de la cannelle ou autres drogues échauffantes , dans tous autres cas que ceux qui seront indiqués dans la présente Instruction , et principalement pendant les grandes chaleurs de l'été.

14.

Ils ménageront davantage et veilleront avec beaucoup d'attention les équipages où il y aura des chevaux coupés ou marqués fraîchement, et sur-tout des jeunes chevaux, qui sont plus sujets à être malades que des chevaux faits.

Précautions d'été.

15.

Les conducteurs auront la précaution, dans les grandes chaleurs, de ne marcher que le plus lentement qu'il leur sera possible, le matin, le soir ou la nuit; ils laisseront leurs chevaux reposer, et à l'abri, autant qu'ils le pourront, dans un lieu frais, pendant la grande chaleur de la journée.

16.

En arrivant, ils déharnacheront et bouchonneront bien leurs chevaux; ils

étendront un verre de vinaigre dans deux litres (deux pintes) d'eau, et en laveront les naseaux, la bouche et toute la tête, le fondement, le fourreau et les parties du corps où les harnois auront porté.

17.

Si les chevaux ont très-chaud, et que le lieu de repos soit très-frais, ils les laisseront se ressuyer au soleil avant de les déharnacher, et ils auront soin de faire en sorte qu'ils ne reçoivent le soleil que par derrière; ils les promèneront même, s'ils en ont le temps.

18.

Ils pourront leur souffler dans la bouche et dans les naseaux, à différentes reprises, quelques gorgées d'eau légèrement vinaigrée. Si c'est un pays où le vin soit à bas prix, ils le substitueront au vinaigre.

19.

Ils les laisseront souffler quelques ins-

tans avant de leur donner à manger, et ils ne les laisseront boire que lorsqu'ils seront parfaitement séchés; cette précaution sera d'autant plus nécessaire que l'eau sera plus fraîche et plus dure.

20.

Dans les grandes chaleurs, ils préféreront de faire coucher leurs chevaux avec une bonne litière dans les cours ou sous les hangars, et même au bivouac, à les tenir dans des écuries le plus souvent étouffées et très-chaudes.

21.

De temps en temps ils donneront à leurs chevaux un repas de son fraisé, s'ils en ont, et si le son est bien farineux; ils ne donneront point du son et de l'avoine mêlés ensemble, ils les donneront toujours séparément, sur-tout aux chevaux gourmands et voraces, qui avaleroient l'avoine sans la mâcher.

Ils ajouteront à l'eau , si elle est trop froide , une ou deux poignées de son par cheval , ou une poignée de foin , qu'on laissera tremper quelques instans avant de faire boire . S'il fait très-chaud , et si les chevaux ne la refusent pas , ils y ajouteroient aussi une légère quantité de vinaigre .

23.

Si un de leurs chevaux paroisoit plus essoufflé et plus abattu que les autres , ils répéteroient les précautions indiquées articles 16 , 17 et 18 , ne le presseroient pas de manger , et mettroient devant lui un demi-seau d'eau blanche , dans lequel ils feroient fondre une pincée de nitrate de potasse (sel de nitre).

24.

Si le cheval refuse de boire , ils feront fondre une forte pincée (environ une demi-once) de nitrate de potasse (sel

de nitre) dans à-peu-près un litre (une pinte) d'eau ; ils mettront le tout dans une bouteille , et le lui feront avaler doucement.

25.

Si , après avoir répété cette boisson une seconde fois , au bout de deux heures , elle ne produit pas l'effet qu'on en attend , ils feront avaler au cheval une bouteille de vin , et le bouchonneront immédiatement après.

26.

Si les pieds sont très-chauds , ils les envelopperont et les rempliront de crottin , ou de bouze de vache , délayés avec un peu de vinaigre ; ils pourront aussi entortiller les boulets et les paturons de paille ou de foin , imbibés d'eau et de vinaigre.

27.

Ils retarderont leur départ , ou feront moins de chemin à la première marche , plutôt que de s'exposer à remettre leur

équipage en route , avant que tous les chevaux en soient parfaitement rétablis.

28.

S'il y a de l'eau dans l'endroit où ils s'arrêteront ils ne manqueront pas d'y conduire leurs chevaux, lorsqu'ils seront parfaitement secs et ressuyés. Si c'est de l'eau courante , ils les baigneront tout-à-fait , s'il est possible , à moins qu'elle ne soit trop froide ; si c'est un abreuvoir ou une marre , ils ne les y passeront que jusqu'au-dessus des jarrets.

29.

S'il n'y a que de l'eau de puits , ils se contenteront de leur laver les jambes et de les essuyer ; ils ne les laveront pas en arrivant , mais avant de partir.

30.

Lorsqu'ils arriveront au pied d'une montagne , ils feront halte , et laisseront souffler et reprendre leurs chevaux , avant

d'essayer de la monter ; ils en feront de même en montant, s'il y a des repos, et lorsqu'ils seront montés, si elle est un peu longue et rude.

31.

Ils pourront, s'il fait fort chaud, imbiber le tour des naseaux de chaque cheval avec un peu de vinaigre avant de monter.

32.

Ils n'oublieront pas, pour peu que la descente soit rapide, d'enrayer, ou de mettre le sabot, ou la chaîne, ou la corde, ou la perche, ou de serrer l'enrayure.

33.

S'ils rencontrent de l'eau en route, ils s'arrêteront et feront boire leurs chevaux ; si elle est fraîche, ils repartiront aussitôt qu'ils auront bu un peu ; si c'est de l'eau de marre, et que leurs chevaux aient bien besoin de boire, ils en prendront avec le seau et y ajouteront une

petite quantité de vinaigre. Ils ne les laisseront jamais en route étancher entièrement leur soif.

Précautions d'Hiver.

34.

Les effets du froid sont moins à craindre et plus faciles à prévenir que ceux de la chaleur ; mais si les accidens, qui en sont la suite, ne sont pas aussi prompts et aussi funestes, ils sont plus longs et plus difficiles à guérir ; il est donc aussi essentiel d'y parer.

35.

Les conducteurs, en arrivant dans les auberges, feront bouchonner leurs chevaux jusqu'à ce qu'ils soient parfaitement séchés ; ils auront sur-tout l'attention de faire laver les jambes à l'eau froide, pour opérer la fonte des grelons de glace qui s'amassent aux poils dans la

route, et qu'il est dangereux d'y laisser fondre tout seuls; les jambes se roidissent, la transpiration y est arrêtée, et c'est-là la source de ces javarts inflammatoires qui ont tué plusieurs chevaux, ou qui les ont estropié et mis hors de service.

36.

Si un ou plusieurs chevaux tremblent en arrivant, refusent de manger et paraissent tristes, après les avoir bouchonnés, les conducteurs feront fondre une bonne pincée de muriate de soude (sel de cuisine) dans un demi-litre (une chopine) d'eau chaude; ils y ajouteront un demi-litre (une chopine) de vin, mettront le tout dans une bouteille, et le feront avaler aux chevaux; après quoi ils continueront de les bouchonner jusqu'à ce qu'ils ne tremblent plus.

37.

Ils ne leur présenteront de nouveau à manger, que quelques instans après que le tremblement sera passé.

Si l'eau , destinée à faire boire les chevaux , est trop froide , on y délayera une ou deux poignées de son par seau , ou on y laissera tremper une poignée de foin pendant quelques momens (article 22), ou enfin on la laissera quelques instans dans l'écurie , s'il est possible , avant de faire boire .

Lorsqu'ils seront en route par un temps de neige , ils n'en laisseront pas amasser sur la tête et sur la croupe des chevaux , ainsi que sur les autres parties du corps où elle pourroit s'amonceler ; ils l'ôteront de temps en temps .

La fonte de la neige est plus dangereuse pour les parties sur lesquelles elle coule , que la glace qui s'amasse au poil des jambes ; celle qu'on laisse fondre sur la tête produit souvent la taupe , des fluxions sur les yeux , l'engorgement des parotides

ou avives , des catarrhes ou rhumes , et des flux par les naseaux dont il est difficile de calculer les suites.

41.

Ils feront vider aussi , de temps en temps , les pieds , de la neige qui s'y pelotonne , qui en remplit le creux , et qui finit par empêcher les chevaux de se soutenir sur le pavé .

42.

Ils veilleront , dans les temps de glace , à ce que leurs chevaux soient bien cramponnés , en talons et en pince , et ils feront mettre des clous à glace , sur-tout s'ils ont à monter .

43.

Dans les grands froids et dans les mauvais temps , ils ne marcheront pas la nuit , s'il est possible ; ils partiront tard et arriveront de bonne heure , et feront , s'ils le peuvent , leur journée d'une seule traite .

44.

Ils auront soin que les écuries ne soient pas trop chaudes l'hiver, et si cela arrive, ils tiendroient les portes et les fenêtres ouvertes. C'est un abus très - préjudiciable à la santé des animaux de les entasser dans des écuries bien fermées, de peur qu'ils n'aient froid ; ils sont en sueur, en sortant de ces écuries, par conséquent beaucoup plus sensibles aux impressions de l'air froid du dehors, et plus susceptibles d'en ressentir les mauvais effets.

DEUXIÈME PARTIE.

Des accidens qui peuvent survenir aux chevaux en route, et dont les conducteurs pourront prévenir les suites.

45.

Si les conducteurs se sont conformés avec exactitude à tout ce qui leur a été prescrit jusqu'ici, ils auront peu d'accidents.

dens à craindre; et s'ils se conforment également à ce qui leur sera indiqué ci-après, les suites de ceux qui pourront survenir ne seront pas à redouter.

Des avives, des barbes ou barbillons, de la fève ou lampas, et de l'onglet.

46.

Les conducteurs ne permettront, dans aucun cas et sous quelque prétexte que ce soit, aux maréchaux de battre les avives dans les tranchées; de couper les barbillons, sous le prétexte qu'ils empêchent les chevaux de boire; de couper ou brûler la fève ou le lampas, ou de donner le coup de corne, lorsqu'ils sont dégoûtés, ou que les cannelures du palais débordent les dents antérieures; et de couper ou arracher l'onglet, lorsqu'ils ont mal aux yeux. Il ne peut y avoir que l'ignorance la plus grossière de l'anatomie et de la nature du cheval, qui fasse pratiquer de pareilles opérations.

Ils se conformeront , pour les maladies dont il est parlé ici , à ce qui sera dit aux articles *tranchées, dégoût, maux d'yeux.*

De la boîterie.

47.

Aussitôt que les conducteurs s'apercevront que l'un de leurs chevaux boîte en route , ils s'arrêteront et en chercheront la cause dans le pied , ainsi qu'il a été dit, article 6 ; mais quelle que soit cette cause, ils dételleront le cheval et le mettront derrière la voiture , pour qu'il ne tire plus.

48.

Arrivés au premier endroit , ils feront déferrer le cheval et parer le pied ; s'ils y trouvent la cause du mal ils la feront mettre bien à découvert et ne permettront pas au maréchal de panser avec l'essence de térébenthine ou autres drogues de ce genre , et sur-tout de la faire brûler ou enflammer sur le mal ; mais seulement avec de l'eau - de - vie , coupée de moitié

d'eau , ou avec du vin seulement. Ils ne souffriront également pas qu'il mette , dans les pieds , des rémolades , mais ils les rempliront et les envelopperont , ainsi que la couronne , avec un cataplasme de son , cuit dans l'eau et humecté d'un peu de graisse , ou avec de la fiente de cheval qu'ils auront soin de tenir humide.

49.

Si la cause de la boîterie n'est pas dans le pied , ils la chercheront ailleurs ; si le boulet ou la pointe de l'épaule sont chauds , sensibles , ce seront ces parties qui souffriront ; les conducteurs les frotteront plusieurs fois avec un mélange de vinaigre et d'eau-de-vie.

50.

Si le cheval boîte encore au moment du départ , de manière à faire craindre qu'il ne puisse faire la route sans danger , les conducteurs le laisseront dans l'endroit , en se conformant à ce qui sera prescrit dans la suite de cette Instruction.

Le cheval ne boîte-t-il plus? Ils pourront le mettre en route, en allant d'abord doucement: si c'est un cheval de derrière, ils pourront le mettre en cheville, pendant quelque temps, pour le ménager.

De l'effort du boulet.

Si les conducteurs s'aperçoivent que l'un de leurs chevaux vient de faire un faux pas et boîte subitement, ils le mettront derrière, comme il a été dit article 47, et ralentiront leur marche pour arriver doucement au premier endroit; et quoique, peut-être, il ne boîte plus alors, parce qu'il sera échauffé par la route, ils lui feront néanmoins sur-le-champ ce qui suit :

Ils feront fondre deux bonnes poignées de muriate de soude (sel de cuisine)

dans un seau d'eau fraîche , ils y ajoutent deux décilitres (un demi-setier) de vinaigre , et mettront la jambe du cheval dedans , jusqu'au-dessus du boulet ; ou ils l'épongeront continuellement avec cette liqueur . Ils se conformeront du reste à tout ce qui a été dit relativement à la boîterie , articles 49 , 50 et 51 .

Du clou de rue.

54.

Aussitôt que les conducteurs reconnoîtront qu'un de leurs chevaux a pris un clou , ils l'arracheront sur-le-champ ; ils laisseront saigner la plaie , ne fouilleront point dans le trou du clou , mettront dessus un peu de filasse , empliront le pied de cambouis ou de crottin humide , et feront tenir le tout par une éclisse qu'ils passeront sous le fer ; arrivés à l'auberge , ils feront comme il a été dit article 48 ; mais ils ne laisseront pas le maréchal fouiller et sonder le trou du clou , ni l'emplir de bourdonnets

ou de tentes , dans la crainte chimérique qu'il ne se bouche , parce que ces tentatives font toujours beaucoup plus de mal qu'il n'y en a. Ils le feront parer et panser à plat seulement.

De la piqûre ou enclouure.

55.

Les conducteurs veilleront à ce que leurs chevaux ne boîtent pas immédiatement après avoir été ferrés ou cloutés ; s'ils s'en aperçoivent, ils les feront déferrer sur-le-champ , et on ne remettra pas de clou à l'endroit où ils auront été piqués ou encloués ; souvent cela suffira avec quelques frictions d'eau-de-vie , ou d'eau et de vinaigre autour de la couronne ; s'ils boîtent , ils feront ce qui a été dit article 47 et suivans.

Des atteintes.

56.

Si quelqu'un des chevaux se donne ou reçoit une atteinte , les conducteurs se

garderont bien d'y brûler ou d'y laisser brûler de la poudre à canon , comme c'est l'usage ; ce remède ne fait qu'ajouter une brûlure à un autre mal , et retarde bien souvent la guérison ; ils frotteront l'atteinte plusieurs fois avec du vinaigre , ou de l'eau-de-vie.

57.

Si le soir , à la couchée , le pied est chaud , et que l'atteinte soit douloureuse et fasse boîter , les conducteurs feront cuire du pain ou du son dans de l'eau et en envelopperont le mal et toute la couronne. Ce cataplasme est excellent pour empêcher , ou pour faire cesser l'inflammation et la suppuration.

58.

Le lendemain , ils ôteront le cataplasme , et laveront l'atteinte avec de l'eau tiède ou de l'urine.

59.

S'il fait mauvais temps , ils pourront laisser le pied enveloppé en route , pour

empêcher la boue de pénétrer sur le mal ; ils le laveront le soir en arrivant , comme il est dit dans l'article ci-dessus , avant de remettre un nouveau cataplasme.

Des chevaux qui se coupent ou qui s'attrappent.

60.

Les chevaux se coupent , ou parce qu'ils sont jeunes , encore foibles et peu faits au travail , ou parce qu'ils sont mal ferrés , ou parce que les chemins sont mauvais ; les conducteurs ménageront les jeunes chevaux ; ils feront ferrer juste où à la turque , frotteront les boulets et l'endroit où les chevaux se coupent avec de l'eau-de-vie ou de l'urine , et mettront un bourrelet ou une bottine en route , s'ils continuent de se couper.

S'il survient de l'engorgement et de la suppuration , ils se conduiront comme il a été dit ci-dessus pour l'atteinte , article 56 et suivans.

Des enchevêtrures et des embarrures.

61.

Si les chevaux se prennent dans leurs longes , ou dans leurs barres , de manière à s'écorcher , il faudra laver sur-le-champ et fréquemment l'endroit blessé avec de l'eau salée ; on se conduira du reste comme pour l'atteinte , articles 56 et suivants.

Des javarts.

62.

Aussitôt que les conducteurs s'apercevront qu'un javart veut sortir , ils laveront bien à fond toute la jambe avec de l'eau tiède , et ils envelopperont la partie malade avec le cataplasme de son ou de mie de pain et d'eau , indiqué article 57 , auquel ils ajouteront seulement un peu de graisse ; ils se garderont bien d'y mettre des porreaux ou des oignons pilés , de l'ail et sur - tout de la lie de blé ; ils pour-

ront laisser le cataplasme en route , le renouveler le soir en arrivant , et le matin avant de partir , comme il a été dit article 59.

63.

Ils ne chercheront point à hâter la sortie du bourbillon , à le faire tomber de force ; et sur-tout ils ne l'arracheront pas.

64.

Quand le bourbillon sera tombé , ils se borneront à laver le mal avec du vin tiède , dans lequel ils feront fondre un peu de miel , si c'est l'hiver ; ils continueront à le laisser enveloppé s'il fait mauvais temps.

65.

Si , pendant tout ce temps , les chevaux affectés de javarts , paroissent souffrir beaucoup , ils leur diminueront un peu de foin et d'avoine , qu'ils remplaceront par du son mouillé et de l'eau blanche , s'il est possible.

Ils observeront cette règle dans toutes les circonstances pareilles à celle-ci.

Des Crevasses.

66.

Pendant les grands froids , pendant les grandes chaleurs , dans les pays de sables , les paturons se gercent et se crevassent assez souvent , et ils s'engorgent ; en passant souvent les chevaux à l'eau la peau se sèche davantage et le mal augmente , sur-tout si les chevaux ont la peau fine ; les conducteurs se borneront , en arrivant , à laver et nettoyer bien les paturons , et à les envelopper avec le cataplasme indiqué article 57 , ou avec celui indiqué article 62 , s'il y a beaucoup de sensibilité .

Des maux d'yeux.

67.

Lorsqu'un cheval aura mal aux yeux , c'est-à-dire , qu'ils seront rouges , fermés et pleurans ; quelle qu'en soit la cause ,

les conducteurs les laveront , le plus souvent qu'ils leur sera possible , avec de l'eau , dans laquelle ils mettront quelques gouttes d'eau-de-vie.

68.

Plus ils seront rouges et malades , plus ils se garderont de les laver avec de l'eau très-fraîche , et sur-tout d'y souffler du sucre , du vitriol blanc , de l'alun , en poudre , ou autres drogues qui ne font qu'augmenter le mal et retarder la guérison , en même temps que cette mauvaise pratique rend les chevaux craintifs , et quelquefois difficiles à approcher. Ils se resouviendront sur-tout de ce qui leur a été indiqué article 46 , de ne pas laisser couper l'onglet.

Des Boutons ou Échauboulures.

69.

L'encolure , les épaules , et quelques autres parties sont quelquefois couvertes ,

à la suite de fatigues, ou de la chaleur, d'une grande quantité de petits boutons ou élevures sur la peau, qui se dissipent ordinairement d'eux-mêmes par le repos; s'ils subsistent trop long-temps, il faut bien se garder de les frotter avec du vinaigre chaud, comme on le recommande; on doit se borner à bouchonner légèrement et souvent les parties; on pourra seulement imbiber le bouchon d'un mélange d'eau-de-vie et d'eau.

Des démangeaisons.

70.

Les chevaux entiers sont sujets à des démangeaisons qui augmentent d'autant plus en route qu'ils sont souvent mal pansés et mal nourris; les conducteurs les empêcheront de se gratter, parce qu'il peut en résulter des maux de taupe, de garrot, des écorchures, des engorgemens des jambes, etc. Ils feront bouillir quelques poignées de son dans une chaudronnée

d'eau , ils y tremperont un bouchon de paille ou de foin et bouchonneront, le plus qu'ils pourront et assez fortement pour attirer la chaleur et la sensibilité sur les endroits où existent les démangeaisons.

71.

Quand elles commenceront à s'éteindre , ils ajouteront dans l'eau de son un peu de vinaigre ou d'eau-de-vie.

72.

Ils se garderont bien de les frotter avec des onguens , des graisses , des huiles , etc. Toutes ces drogues font rentrer le mal et peuvent occasionner des maladies internes très-dangereuses.

Des écorchures , des morsures et des coups de pieds.

73.

Dans tous ces accidens , les conducteurs se garderont également bien de frot-

3 *

ter les endroits blessés avec de la graisse ou des onguents quelconques, qui ne tarderoient pas à les faire engorger et supurer ; ils les laveront diligemment avec de l'eau dans laquelle ils auront fait fondre du muriate de soude (sel de cuisine) et mêlé un peu d'eau-de-vie.

74.

Si, malgré ces soins, la partie blessée s'engorge et suppure, ils se borneront à la laver avec de l'eau et du vin, qu'ils feront tiédir, s'il fait froid.

Des blessures et des cors sur le dos, le garrot, le poitrail et l'encolure.

75.

Si les conducteurs ont eu l'attention de se conformer aux articles 2, 3, 4 et 16, ils n'auront pas à craindre ces accidens ; s'ils surviennent néanmoins, ils mettront, aussitôt qu'ils auront déharnaché, une compresse imbibée d'eau salée et d'un peu d'eau-de-vie, sur le mal, et la tiendront

humectée jusqu'au départ. Pendant cet intervalle , ils feront accommoder le collier ou la sellette ; et si au départ il y a encore engorgement ou blessure , ils reculeront la sellette , mettront des coussinets , ou un fer à cheval sous le collier ou la bricole , et laisseront sur le mal une compresse humectée , comme il a été dit plus haut , qu'ils rafraîchiront toutes les deux heures , au moins .

De la saignée et du mal à la saignée.

76.

Les conducteurs ne feront saigner leurs chevaux que lorsqu'ils éprouveront quelques accidens qui paroîtront les faire souffrir beaucoup , comme dans le cas des articles 47, 52, 54, 55, 62, 65, 67, et dans ceux qui seront indiqués plus loin ; mais ils auront l'attention , à moins que le cas ne soit très - pressant , de les laisser au moins quelques heures sans manger , avant de leur faire faire cette opération .

77.

Si, après les avoir fait saigner, ils les tiennent attachés au râtelier; s'ils les empêchent de se frotter et de manger pendant quelque temps, et s'ils leur épongent souvent la saignée avec de l'eau et du vinaigre, il ne surviendra point de mal à la saignée, ou il en surviendra rarement.

78.

Dans le cas d'engorgement, ils continueront de le laver souvent avec l'eau tiède et le vinaigre, ou l'eau et l'eau-de-vie, ou l'eau et le muriate de soude (sel de cuisine); et ils éviteront, aussi soigneusement que nous l'avons déjà recommandé, articles 72 et 73, de frotter l'endroit engorgé avec des graisses ou des onguents; ils ne souffriront pas non plus que les maréchaux y mettent des pointes de feu.

79.

Ils éviteront aussi de faire tirer les che-

vaux le même jour où ils auront été saignés; le collier, ou la bricole, en portant sur les veines au bas de l'encolure, les fait gonfler, et la saignée se rouvre, ou il y survient de l'engorgement; ils les laisseront derrière la voiture, ou ils élargiront tellement le collier qu'ils ne puisse pas produire cet effet.

De la piqûre des mouches.

80.

Différentes mouches tourmentent les chevaux, soit pour déposer leurs larves ou œufs sur différentes parties de leur corps, soit pour leur sucer le sang, au point de les empêcher de manger, de les faire maigrir, et tomber fourbus; si les conducteurs trouvent sur leur route de la morelle, de la chicorée sauvage, du concombre sauvage, des feuilles de noyer, du brou de noix, ou d'autres plantes amères, ils en frotteront leurs chevaux dans les endroits les plus exposés à la pi-

qu're de ces insectes ; l'eau et le vinaigre, ou mieux encore le vinaigre pur les éloignera, mais pas aussi efficacement que le suc des plantes amères.

81.

On peut aussi leur mettre des bran-
chages ou feuillées à la tête et sur la
croupe ; de tous ces moyens, les plus cer-
tains sont le filet, le camail, ou le chasse-
mouche.

Du dégoût.

82.

Les chevaux sont dégoûtés, parce qu'ils ont mangé des fourrages gâtés, ou dans lesquels ils ont trouvé quelques plantes désagréables, ou des pierres dans l'avoine (article 8); ou parce qu'ils ont précédem-
ment trop mangé et qu'ils sont trop pleins; ou enfin parce qu'ils ont fatigué un peu pendant les chaleurs; dans ces cas, comme dans ceux dont les conducteurs ne connoîtront pas la cause, ils ne forceront pas

leurs chevaux à manger, et ne chercheront pas à les y exciter par des billots d'ail , de poivre , d'assa foetida , etc., ou en leur faisant couper les barbes et brûler la fève ou le lampas (article 46). Ils ne leur donneront rien à manger , et se borneront à leur faire avaler, dans la journée , trois ou quatre bouteilles d'eau blanche , dans chacune desquelles ils auront fait fondre une bonne pincée de muriate de soude (sel de cuisine).

83.

Si le dégoût continue , et que d'ailleurs les chevaux ne soient pas autrement malades , ils leur laveront la bouche avec l'eau et le vinaigre , et ils leur feront avaler , en deux fois , une bouteille de vin , coupée avec autant d'eau ; ils empêcheront sur - tout les maréchaux de donner le coup-de-corne ou de saigner au palais , sous le prétexte de faire revenir l'appétit (article 46).

Des barres et des lèvres blessées par le mors.

84.

Ces accidens n'auront pas lieu , si les conducteurs ont l'attention prescrite article 2 ; cependant si le mors a blessé quelques parties de la bouche , ils y substitueront un simple billot de bois ; et pour guérir la blessure , ils entoureront le mors ou le billot d'un chiffon trempé dans du vin , et souvent humecté ; si c'est le haut de la fente des lèvres qui est blessé , ils ajouteront , à ce qui vient d'être dit , la précaution de descendre d'un ou deux points le mors ou le billot , pour qu'il ne porte plus à l'endroit blessé .

De la langue coupée.

85.

Ils veilleront attentivement aussi à ce que l'on ne passe point la longe dans la bouche des chevaux , pour les mener à

l'abreuvoir ou ailleurs; souvent la langue se trouve prise et est coupée par cette longe, sur-tout lorsque le cheval a la tête forte, et que celui qui le mène est brutal. Ils se borneront à mettre la longe sur le nez. Dans le cas où l'accident auroit eu lieu, ils entoureront le billot comme dans l'article précédent, et feront fondre du miel dans le vin.

De la fourbure.

86.

Cette maladie vient le plus souvent de ce que les chevaux ont trop mangé d'avoine, ou d'autres fourrages, sur-tout quand ils sont nouveaux; ou de ce qu'ils ont été forcés au travail pendant les chaleurs; ou parce qu'ils ont passé subitement du chaud au froid, étant en sueur; ou enfin parce qu'ils ont été ferrés trop juste; ainsi les conducteurs préviendront la fourbure, en se conformant aux précautions indiquées article 15 et suivans.

Dès qu'ils s'apercevront qu'un de leurs chevaux est fourbu, ils lui frotteront les couronnes et les reins avec un mélange d'eau et de vinaigre ; ils le mettront derrière la voiture et reviendront doucement ; arrivés à l'auberge, ils lui feront faire une ou deux petites saignées, si la cause n'est pas due au trop de nourriture, et lui feront avaler quelques bouteilles d'eau salée et vineuse, indiquée article 36. Ils lui épongeront ou bouchonneront continuellement les jambes et les reins avec un seau d'eau, dans laquelle ils auront fait fondre quelques livres de muriate de soude (sel de cuisine), et ajouter un litre (une pinte) de vinaigre et un demi-litre (une chopine) d'eau-de-vie; si l'eau est trop froide, ils la dégourdiront; ils le promèneront doucement et souvent.

Ils lui donneront aussi beaucoup de

lavemens , faits avec de l'eau tiède , une petite poignée de muriate de soude (sel de cuisine) et un peu de vinaigre.

89.

Ils le feront déferrer , ne laisseront pas parer les pieds , ni mettre autour des couronnes des cataplasmes de suie de cheminée , ou de bouse de vache et de vinaigre ; mais ils en mettront dedans les pieds seulement , et ils ne feront attacher les fers qu'à quatre clous , plus petits , de lame sur-tout , que ceux qui avoient été mis d'abord ; et après avoir fait élargir un peu le fer , s'il est trop juste , ils le laisseront ainsi , jusqu'au départ .

90.

Si la fourbure prend immédiatement après avoir mangé , ils ajouteront une bouteille de vin sur deux bouteilles d'eau salée , qu'ils feront avaler en deux fois , et éviteront dans ce cas la saignée .

Il est rare que la fourbure , prise prompte-

tement, résiste à ces moyens employés avec persévérance.

De la gourme.

91.

Les jeunes chevaux, sur-tout à leur premier voyage, ou dans les mauvais temps, sont assez sujets à jeter leur gourme en route; dans ce cas ils toussent, ils jettent par les naseaux, et les glandes de dessous la ganache s'engorgent, s'enflam-ment, s'abcèdent et suppurent quelquefois; ces chevaux exigent beaucoup de ménagemens et de soins de la part des conducteurs (article 14).

92.

Aussitôt qu'ils s'apercevront qu'un jeune cheval veut jeter, ils le laisseront derrière la voiture, lui diminueront le foin et l'avoine, qu'ils remplaceront par du son et de l'eau blanche; s'il est mouillé en route, ils auront bien soin de le sé-

cher lorsqu'ils seront arrivés , en le bou-
chonnant parfaitement par tout le corps.

93.

Ils l'ui feront avaler plusieurs fois dans la journée le breuvage suivant : faites fondre un quart de kilogramme (une demi-livre) de miel dans un demi-litre (une chopine) d'eau chaude ; ajoutez la même quantité de vin et faites boire doucement. Si le cheval mange bien le miel seul , il faut lui en donner en abondance , un ou deux kilogrammes (deux à quatre livres) chaque jour.

94.

Ils mettront sous la ganache , si elle s'engorge , une peau de mouton , la laine tournée en dedans ; et si les glandes sont douloureuses , ils les frotteront avec un peu de graisse douce.

95.

Ils auront soin de laver fréquemment l'entrée des naseaux avec un peu d'eau ,

(48)

qu'ils feront dégourdir, s'il fait froid ; ils y ajouteront aussi quelques gouttes de vinaigre.

96.

Si c'est l'hiver, et qu'il fasse mauvais temps, ils laisseront le cheval à l'auberge plutôt que de l'exposer en route ; ils se conformeront à cet égard à ce qui sera dit ci-après.

De la morfondure.

97.

Cette maladie est la suite du refroidissement subit après la chaleur, c'est un véritable rhume. Elle s'annonce comme la précédente par la toux et le flux par les naseaux ; mais les glandes de dessous la gainache ne s'engorgent point.

98.

Les conducteurs mettront en usage tous les moyens indiqués articles 92, 93, 95 et 96. Si la toux n'est pas trop sèche et

trop forte, ils pourront faire avaler de temps en temps environ un hectogramme (un quarteron) de miel, délayé avec un peu de vinaigre.

De la courbature.

99.

Cette maladie est ordinairement la suite de l'excès du travail, et les chevaux qui ont de l'ardeur en sont plutôt attaqués que les autres ; ils sont dégoûtés, las, abattus ; ils toussent, battent du flanc et jettent par les naseaux.

100.

De l'eau blanche nitrée (article 23) pour boisson, le breuvage indiqué article 93, ou beaucoup de miel, des lavemens d'eau de soin, du repos, suffiront si la courbature n'est pas considérable.

101.

Dans cette maladie, comme dans les

deux précédentes, si les chevaux paroissent souffrir beaucoup, avoir la respiration gênée et de la fièvre, les conducteurs leur feront faire une ou deux petites saignées (article 76).

102.

Lorsqu'ils iront mieux, et qu'ils ne paraîtront plus être que foibles, ils pourront leur donner le breuvage suivant : ils jetteront une bonne pincée de cannelle concassée dans un demi-litre (une chopine) d'eau bouillante, retireront du feu, couvriront, laisseront refroidir, passeront à travers un linge, ajouteront un demi-litre (une chopine) de vin, et feront avaler aux chevaux.

Des chevaux pris de chaleur.

103.

L'exécution rigoureuse des précautions indiquées pour l'été, article 15 et suivants, préviendra le plus souvent cet ac-

cident, qui d'ailleurs n'aura pas de suite, si les conducteurs veillent attentivement sur leurs équipages, et s'ils prennent promptement les précautions nécessaires pour y parer.

104.

Dès qu'ils s'apercevront qu'un cheval sera pris de chaleur, ils frotteront le tour des naseaux et les tempes avec de l'eau et du vinaigre, plusieurs fois, ainsi que les reins, les couronnes et le dessus de la tête; ils le mettront derrière la voiture.

105.

Arrivés à l'auberge, ou dans l'endroit où ils s'arrêteront s'il y a de l'eau, ils le laveront fréquemment avec l'eau et le vinaigre, ainsi qu'il a été dit article 16, et lui feront avaler de suite, et à peu de distance, quelques bouteilles d'eau et de vinaigre, ou d'eau nitrée (article 24).

106.

Ils mettront devant lui de l'eau blan-

4*

che, aussi nitrée (article 23), et lui donneront quelques lavemens avec de l'eau et un peu de vinaigre ; ils ne feront tiédir les lavemens que dans le cas où l'eau seroit trop fraîche ; dans tous les autres cas, ils les donneront froids ou simplement dégourdis.

107.

Ils ne feront saigner le cheval que quand ils auront employé ces moyens pendant quelques heures, et seulement s'il ne paroît pas mieux se porter. La saignée faite trop promptement est souvent mortelle dans ce cas.

108.

La saignée sera petite, et faite de préférence à la veine du cou ; il vaut mieux la faire légère, et la répéter deux ou trois fois, s'il est nécessaire.

109.

Ils auront la plus grande attention à ce que, dans ce cas, comme dans le sui-

vant, le cheval malade respire un air frais, et ne soit pas par conséquent dans une écurie chaude; mais dans une cour, à l'abri du soleil, ou sous un hangar ou une remise, indiqués article 20.

Des coups de sang.

110.

Ce que l'on appelle coup de sang n'est absolument que l'accident dont nous venons de parler, porté à son plus haut point; il est également la suite de la grande chaleur, et d'une nourriture trop abondante pendant cette même chaleur; il est aussi occasionné par la pression du collier ou de la bricole, en montant ou en tirant avec trop d'ardeur. C'est véritablement l'apoplexie.

111.

Les conducteurs pourront donc prévenir les coups de sang, qui tuent presque toujours les chevaux subitement, en ménageant la nourriture et le travail pen-

dant les grandes chaleurs , en leur donnant quelques repas de son mouillé et de l'eau blanche vinaigrée (article 22), en ne les laissant pas tirer de suite à plein collier , et selon toute leur ardeur ; mais en leur ménageant des repos et les laissant reprendre de temps en temps , sur - tout en montant (article 30).

112.

Lorsque l'accident aura lieu , ils tâcheront d'en prévenir les effets mortels , en employant très - promptement et très- abondamment les moyens indiqués ci- devant articles 104 et suivans ; ils laveront toute la tête avec l'eau et le vinaigre , sans discontinuer ; si le cheval a mangé depuis peu , et s'il y a de la chicorée sau- vage , de la bourrache , ou de la camomille dans le lieu , ils en jettent quelques poi- gnées dans une chaudronnée d'eau bouil- lante , laisseront infuser et refroidir , après avoir couvert , passeront à travers un linge , et lui feront avaler successivement

quelques litres (pintes) de cette boisson froide; ou ils lui feront boire, aussi à plusieurs reprises, une bouteille de vin, étendue dans quatre ou cinq bouteilles d'eau, avant de le faire saigner, pour débarrasser l'estomac; si, au contraire, il y a longtemps qu'il a mangé, ils feront bouillir quelques poignées d'oseille, comme la chicorée, et feront boire cette eau très-souvent, toujours froide. S'il n'y a point d'oseille, ils donneront seulement l'eau et le vinaigre, ou l'eau nitrée, comme il est dit articles 22 et 23.

C'est sur-tout dans ce cas, ainsi que dans le cas précédent, qu'il faut empêcher les maréchaux de donner des breuvages échauffans, faits avec le vin, la cannelle, la muscade, le gingembre, etc. On doit plutôt espérer la guérison de l'emploi rapide et continual des moyens que nous avons indiqués, que de la multitude de breuvages et de potions qu'on emploie

dans ce cas , qui , le plus souvent , ne servent qu'à tuer plus promptement les chevaux malades.

114.

Il en est de même des fortes saignées dans ces maladies ; elles tuent presque toujours sur-le-champ , ou peu de temps après , les animaux à qui on les fait.

Des tranchées ou coliques.

115.

Les tranchées sont principalement occasionnées : 1^o. parce que les chevaux ont bu de l'eau froide ou crue , ayant très-chaud ; 2^o. parce qu'ils ont trop mangé , ou trop goulument ; 3^o. par des vents ; et 4^o. enfin , par l'inflammation des intestins , c'est ce qu'on appelle *tranchées rouges*.

116.

La première espèce de tranchées se guérit facilement ; on fait avaler au cheval

une bouteille de vin chaud, on le bouchonne, on le couvre, et on le promène.

117.

Celles qui sont dues à l'indigestion sont plus difficiles à guérir ; les conducteurs tâcheront de se procurer quelques plantes aromatiques amères, telles que la sauge, l'absinthe ou la camomille, et ils en feront une boisson, comme nous l'avons indiqué article 112 ; ils se conformeront à ce que nous avons prescrit dans ce même article pour débarrasser l'estomac.

118.

Ils donneront aussi, après avoir vidé le cheval, plusieurs lavemens avec l'eau et deux pincées de muriate de soude (sel de cuisine) ; ils bouchonneront sous le ventre, et feront promener doucement le malade.

119.

Il est très-imprudent, dans ces sortes de tranchées, de faire courir et galopper

les chevaux, sur-tout après leur avoir fait avaler les breuvages; ces courses, qui sont cependant toujours recommandées, occasionnent souvent la déchirure de l'estomac ou du diaphragme, et une prompte mort.

120.

On doit se garder aussi de la saignée;
cette opération est ordinairement mortelle dans cette circonstance.

121.

Les tranchées de vents ont lieu lorsque les animaux ont mangé des fourrages nouveaux, sur-tout de la luzerne ou du trèfle.

122.

On fera fondre trois décagrammes (une once) de nitrate de potasse (sel de nitre) dans un peu d'eau, on ajoutera deux décilitres (un demi-setier) d'eau-de-vie, et on fera avaler le tout; on donnera des lavemens d'eau froide, dans laquelle on

aura fait fondre du nitrate de potasse (sel de nitre).

123.

On peut donner aussi deux décilitres (un demi - setier) d'eau - de - vie , battue avec un quart de kilogramme (une demi-livre) d'huile d'olive , ou d'autre huile nouvelle.

124.

Le bouchonnement par tout le corps , et la promenade au pas , dans un lieu frais , feront également beaucoup de bien .

125.

Dans les tranchées rouges , il faudra faire boire beaucoup d'eau de son , ou d'eau de guimauve tiède , légèrement vinaigrée , et donner souvent des lavemens de la même eau avec du nitrate de potasse (sel de nitre).

126.

On fera faire une ou deux petites sa-

gnées au cou , à deux heures de distance ,
et on les répétera , s'il n'y a pas de mieux.

127.

Il faut éviter de donner , dans ces tranchées , des breuvages échauffans , que nous avons déjà défendu plusieurs fois dans le cours de cette Instruction .

128.

Dans toutes les tranchées , et principalement dans celles-ci , il faut faire faire une bonne litière sous les chevaux , et les laisser se rouler et se débattre à leur aise , en prenant des précautions pour qu'ils ne se blessent point ; c'est une barbarie inutile , et même souvent dangereuse , de les empêcher à coups de fouet , comme on le fait habituellement .

129.

Si , en se débattant , les chevaux se mettent souvent sur le dos , les jambes en l'air , et cherchent à y rester ; s'ils se

mettent le nez dans le flanc et sous le ventre, c'est que les tranchées sont occasionnées par une hernie avec étranglement; dans ce cas, qui est toujours très-dangereux, et qui n'arrive qu'aux chevaux entiers, il faut avoir recours sur-le-champ à un vétérinaire.

De la rétention d'urine, ou difficulté d'uriner.

130.

Cette maladie arrive lorsque les conducteurs n'arrêtent pas quand les chevaux se présentent pour uriner; ou quand ils n'ont pas l'attention de faire halte de temps en temps (article 30), pour leur en laisser la liberté; ou lorsqu'ils sont trop échauffés.

131.

Il faut les vider, leur donner des lavemens tièdes d'eau nitrée; les bouchonner sur les reins et sous le ventre; faire et

réinuer une bonne litière sous eux , et les piper de temps en temps.

132.

On se gardera bien encore , dans ce cas , de mettre du poivre dans le fondement , ou sur le bout du membre ; ou de fourer dans le canal de celui-ci un porreau ou une ciboule qui en seroit couvert ; cette pratique est aussi dangereuse que celles que nous avons déjà défendues.

Du dévoiement ou diarrhée.

133.

Le dévoiement a lieu lorsque les chevaux boivent outre mesure dans l'été ; ou lorsque , dans l'hiver , la sueur est arrêtée tout-à-coup par la pluie ou la neige , ou enfin lorsqu'ils boivent de l'eau dure et crue , ou qu'ils mangent trop goulument , et des alimens de mauvaise qualité.

134.

Les conducteurs diminueront ou re-

trancheront l'avoine et le foin pendant quelques repas, et feront boire de l'eau un peu salée; si les chevaux ne sont pas malades d'ailleurs, et ne paroissent qu'affaiblis par l'évacuation, ils leur feront boire une bouteille de vin chaud, dans laquelle ils délayeront une bonne pincée, ou environ huit grammes (deux gros) de cannelle en poudre.

Des chevaux qui se vident.

135.

Cet accident n'est pas le même que le précédent, il est permanent; les chevaux ardents, voraces, qui digèrent mal, en sont souvent affectés; ils sont efflanqués, retracts, et du reste ne paroissent point malades; il sera nécessaire de les faire manger seuls, et au sac: on mêlera dans leur avoine, à chaque repas, une poignée de féverolles, ou de fenouil-grec, connu aussi sous le nom de senegrain; ou on leur en donnera une poignée seule, de temps en temps, entre les repas.

De la faim-vale ou fringale.

136.

Les chevaux qui sont dans le cas de l'article précédent , sont quelquefois exposés à cette maladie qui les prend subitement en route ; ils s'arrêtent , et les mauvais traitemens ne peuvent les faire avancer ; ils tombent même et restent jusqu'à ce qu'ils aient mangé un peu. Il faut les dételer , les bouchonner , leur faire avaler un peu d'eau blanche salée , ou un demi-litre (une chopine) de vin , et leur donner ensuite quelques poignées d'avoine dans le sac.

Des efforts des testicules.

137.

Cet accident arrive aux chevaux entiers qui sont trop chargés , et qui tirent avec trop d'ardeur , sur-tout en montant , dans les chemins de sables , ou dans les terres fortes.

Dès que les conducteurs s'apercevront que l'un des testicules, ou les deux, enfleront et seront chauds et douloureux, ils ne laisseront plus tirer le cheval ; ils laveront les parties malades fréquemment avec l'eau de son (article 71), et le mèneront à l'eau, s'il y en a et s'il ne fait pas froid ; l'hiver, ils feront tiédir celle dont ils se serviront ; ils lui donneront à boire de l'eau blanche nitrée (article 23), et quelques lavemens d'eau de son (article 70), et frotteront les reins de temps en temps avec partie égale d'eau et d'eau-de-vie.

Des fourrages nouveaux.

Lorsque les conducteurs ne trouveront dans les auberges et dans les étapes, que des fourrages nouveaux en foin, paille et avoine, ils en ménageront l'emploi et donneront chaque ration en plusieurs fois à

leurs chevaux, attendu les tranchées qu'ils peuvent leur occasionner ; ils ne leur laisseront pas manger de luzerne et de trèfle en vert.

140.

Ils préviendront les accidens en donnant l'avoine en gerbe ou en grappe , s'il est possible ; en mêlant quelques pincées de muriate de soude (sel de cuisine) bien égrugé dans l'avoine ; en en mettant aussi dans la boisson , ou en en arrosant la paille et le foin , comme il a déjà été dit , article 8.

Du Vertige ou Vertigo.

141.

Lorsque les chevaux ont travaillé trop fortement pendant le printemps ou les chaleurs , qu'ils ont été mal nourris par des alimens de mauvaise qualité , des fourrages nouveaux qu'ils ont mal digérés , ils sont attaqués d'une espèce de vertige , et périssext promptement s'ils sont traités par les saignées , et les autres remèdes qu'on

doit employer dans le véritable vertige , qui diffère essentiellement de celui-ci qui n'est qu'une indigestion nerveuse.

142.

On détellera l'animal malade , on le mettra derrière la voiture ; on lui fera boire de l'eau salée , on lui bouchonnera souvent tout le bas-ventre : arrivé au relais , on le laissera à l'écurie ; on lui donnera une once d'aloès dissous d'abord dans de l'eau-de-vie et ensuite mêlé dans une pinte d'eau ; on lui donnera fréquemment des lavemens d'eau salée : les breuvages et les lavemens seront froids ou tièdes seulement , selon la saison. S'il y a un vétérinaire dans l'endroit , on le consultera auparavant d'administrer l'aloès , afin qu'il en prescrive la dose selon l'intensité des symptômes et le tempérament du malade , ou qu'il ordonne tout autre remède s'il le juge convenable : cette maladie , bien prise à temps , se guérit presque toujours ; prise trop tard , elle entraîne la mort de l'individu : il faut donc

toujours avoir recours au vétérinaire aussitôt que possible.

Des Chevaux qui jettent, et de la Morve.

143.

Dans plusieurs maladies les chevaux jettent par les naseaux : nous avons déjà vu que la gourme, la morfondure et la courbature étoient de ce nombre ; mais il en est une qu'il importe sur-tout de ne pas confondre avec les autres, parce que d'abord elle est très-difficile à guérir, et ensuite parce que, pouvant se communiquer par contagion aux autres chevaux, elle peut gâter tout un équipage, ce qui est déjà arrivé nombre de fois : c'est *la morve*.

De la Morve.

144.

La morve ne s'annonce pas comme les affections dont nous venons de parler, et c'est souvent au moment où l'animal pa-

soit dans le meilleur état de santé , que les premiers signes de la maladie se déclarent.

Signes du premier degré.

Ecoulement par un naseau seulement d'une humeur blanchâtre et fluide , qui n'est bien sensible que lorsque l'animal a été exercé pendant quelque temps ;

Engorgement des glandes de la ganache du côté du naseau par lequel l'écoulement a lieu ;

Teinte violacée de la membrane muqueuse du naseau du même côté ;

Enfin , bon état apparent de l'animal avec les signes précédens.

Signes du deuxième degré.

Epaississement , couleur jaunâtre ou verdâtre du flux , sa viscosité , son adhérence aux bords de l'ouverture des naseaux ;

Dureté des ganglions engorgés sous la ganache , leur sensibilité ou leur insensibilité alternative ;

Froncement et retroussement de la par-

tie supérieure du bord de l'orifice du naseau par lequel l'écoulement a lieu ;

Couleur pâle ou plombée de la membrane muqueuse du naseau ;

Quelquefois , écoulement établi par les deux naseaux à-la-fois et plus fort d'un côté que de l'autre ;

Signes du troisième degré.

Ulcères chancreux qui corrodent la membrane interne du nez , soit d'un seul côté , soit des deux ;

Couleur grisâtre de la matière qui flue par les naseaux , et stries de sang dont elle est quelquefois mêlée ;

Hémorragies qui ont lieu quelquefois par l'un ou l'autre naseau ;

Chassie des yeux ou de l'œil qui répond au naseau qui flue , ou à celui qui flue le plus lorsque le flux a lieu par les deux ;

Boursoufflement et soulèvement des os du nez et du chanfrein ;

Enfin , quand la maladie est portée au dernier degré : dégoût , abattement , toux ,

enflure des jambes et retroussement des flancs.

145.

L'écoulement par les naseaux d'une humeur plus ou moins épaisse , l'engorgement de la ganache , les chancres sur la membrane interne du nez , sont des symptômes communs à plusieurs maladies et à la morve : mais ce qui les différencie essentiellement , c'est que dans les autres affections ils arrivent toujours assez promptement et que l'animal paroît malade ; tandis que dans la morve ils ne viennent que successivement et par degrés , et que ce n'est qu'à la dernière époque de la maladie que l'animal paroît malade.

146.

Dans toutes les maladies où les chevaux jetteront par les naseaux , quelque peu à craindre qu'elles paroissent , les conducteurs auront toujours l'attention de leur nettoyer souvent le nez avec de l'eau tiède,

de les faire manger et boire séparément, et même de leur mettre en route un panier ou un sac au nez, pour qu'ils ne jettent pas sur les autres, et que ceux-ci ne les léchent point comme il arrive souvent.

147.

Ils ne souffriront également pas dans tous les cas qu'on leur fourre ou qu'on leur souffle quelque chose dans les naseaux; toutes ces pratiques font souvent devenir morveux des chevaux qui n'avoient pas la moindre disposition à cette maladie.

148.

Dans le cas où un des chevaux paraîtrait avoir quelques dispositions à la maladie, on consultera le plus tôt possible un vétérinaire, et on se conformera à tout ce qu'il ordonnera. Dans le doute, il vaut toujours mieux consulter un homme instruit que de faire une fausse application de l'Instruction, ce qui ne serait peut-être pas sans danger.

La contagion de cette maladie a fait que l'on a employé, pour la détruire ou la rendre moins fréquente, des mesures extrêmement sévères. Voyez-en le détail dans les *Instructions sur les moyens de s'assurer de l'existence de la Morve, etc.*, par P. Chabert et J.-B. Huzard, imprimées par ordre du Gouvernement, 4^e. édition, in-8°. Paris 1797 (1).

149.

Les chefs des convois, les conducteurs et autres surveillans persisteront dans l'emploi des moyens indiqués dans cette Instruction ; néanmoins, s'ils sont dans un endroit où il y ait un vétérinaire ou un maréchal dont la réputation soit bien établie, ils auront sur-le-champ recours au premier, ou, à son défaut, au second.

150.

S'ils laissent des chevaux en route, ils prescriront aux aubergistes la nourriture

(1) Chez Madame Huzard, rue de l'Éperon, n°. 7.

qui doit leur être donnée, qui sera moins considérable et moins nourrissante que si le cheval était en bonne santé et s'il travailloit; c'est ordinairement de la paille, peu de foin et d'avoine, un peu de son.

151.

S'il vient à mourir un de leurs chevaux en route, ou si, pour cause de maladie contagieuse, l'un d'eux est condamné à être tué, ils feront constater cette mort par le maire de l'endroit assisté du vétérinaire, ou, à défaut de ce dernier, du maréchal qui, dans le procès-verbal qui en sera dressé, rendra compte de la cause de la mort ou du motif qui a déterminé l'abattage.

152.

Lorsqu'ils feront traiter leurs animaux par les vétérinaires ou par les maréchaux, ils feront faire les mémoires des pansements, et ils feront viser la signature à la mairie de l'endroit.

Faute par eux de se conformer aux précédens articles , non-seulement il ne leur peut être alloué aucun frais de pansements ; mais ils ne peuvent être encore tenus de payer la valeur du cheval dont ils ne représenteront rien qui puisse constater la mort .

Les vétérinaires , de leur côté , doivent avoir soin d'indiquer dans leurs mémoires le genre de la maladie qu'ils ont eue à traiter ; la nature et la quantité des remèdes qu'ils ont jugé à propos d'employer ; le temps qu'a duré le traitement , et la distance de leur domicile à celui de l'animal malade .

La Commission des transports militaires , postes , messageries et remontes , ordonne de la manière la plus formelle

à ses différentes agences, aux inspecteurs, contrôleurs, conducteurs et autres surveillans, de se conformer strictement aux préceptes énoncés dans la présente Instruction. Elle les prévient qu'ils seront rendus responsables des événemens qui arriveront aux chevaux confiés à leurs soins et à leur conduite, lorsqu'il sera prouvé qu'ils auraient pu les prévenir en faisant usage des moyens donnés par l'Instruction.

*Signé LIEVAIN, LEMERCIER, MOREAUX,
Commissaires des transports militaires.*

FIN.